



**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
N° COI/SG/AO/2022/100**

**MIS A JOUR DE LA LISTE DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICE DE LA
COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN (COI)**

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) envisage de mettre à jour ses bases de données de fournisseurs et de prestataires de service relatifs à ses divers domaines d'achats au titre de l'année 2023.
2. La Commission de l'Océan Indien invite ainsi les fournisseurs et les prestataires de service disposant des expertises dans les domaines cités ci-dessous à manifester leurs intérêts en lui envoyant toutes les informations les concernant : la VAT, le BRN avec un résumé de leurs compétences justifiant qu'elles sont spécialisées dans le domaine recherché.
3. La COI rappelle aux prestataires et fournisseurs qui travaillent déjà avec elle, qu'ils devront produire les mêmes dossiers mis à jour.
4. Les domaines concernés par cet appel à manifestations d'intérêts sont les suivants :
 - **Matériels informatiques** (laptop, macbook, imprimantes, écrans, consommables/accessoires informatiques, ...)
 - **Matériel de communication** (téléphone, caméra, système de visioconférence, etc.)
 - **Fournitures de bureau** (stylos, marqueurs, papiers A4 et A3, divers types de cahier, ...)
 - **Produits de cuisine** (sucre, lait en poudre, nescafé, thé, Tea bag, ...)
 - **Produits d'entretien** (papier hygiénique, papier essuie-main, handwash, détergent, désinfectant, ...)
 - **Articles de quincaillerie divers**
 - **Matériels médicaux** (équipements médicaux, matériels et consommables de laboratoire, ...)
 - **Service d'interprétation simultanée** (avec équipements et matériels pour visio-conférence, ...)
 - **Traduction de documents** (de français vers l'anglais et vice-versa, ...)
 - **Imprimerie, confection et sérigraphie** (designer, les supports de communication, banner, T-shirt, casquette, impression des cartes de visites et des documents...)
 - **Service de location de voitures** (taxi, Van, Bus)
 - **Mobilier de bureau** (chaise, table, armoire, ...)
 - **Agence événementielle**
 - **Production de films et vidéo**
 - **Hôtellerie et restauration** (catering service, hébergement, location de salle, conférence package, ...)
 - **Drapeau** (grand format et drapeau de table, ...)
5. Les prestataires peuvent manifester leurs intérêts le domaine de leur choix ou pour l'ensemble des domaines listés s'ils se sentent apte à les honorer.
6. A l'issue de cet exercice, les fournisseurs et prestataires de service retenus seront enregistrés pour mettre à jour les bases de données de la COI pour les domaines spécifiés. Ces fournisseurs seront consultés à travers des demandes de facture proforma ou autres par rapport aux besoins exprimés pour permettre à la COI de bénéficier des offres les plus compétitives sur le marché au moment de la demande.
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé à l'adresse de la Commission mentionnée ci-dessous ou envoyés par mail à l'adresse : innocent.miada@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org et herinjiva.r@coi-ioc.org au plus tard le **jeudi 22 décembre 2022** avec la mention « AMI/COI/2022 : *Manifestation d'Intérêt pour la mise à jour de la liste des fournisseurs et des prestataires de service pour la COI* » en précisant le ou les domaines choisis.

Commission de l'Océan Indien, Secrétariat Général de la COI
Blue Tower, 3ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél : (230) 402 6100, Fax : (230) 465 6798

Ile Maurice, le 07 décembre 2022